



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016-026

* * *

Objet :

Aménagement du stade synthétique.

Demande de subvention au titre du FSIL – Année 2016

Délibération affichée le :

L'an deux mille seize et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno — LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCE Christine – CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - FALZON Serge à LEROY Annie - POURTIER Jean Luc à COLOMBIER François - PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle – EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie
Convocation du 15 mars 2016

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet d'aménagement d'un stade de football en gazon synthétique en lieu et place du stade stabilisé.

Pour une réponse adaptée aux besoins du collège et des clubs sportifs de la ville et en particulier le club de football, il est envisagé de remplacer le stade stabilisé par un stade en gazon synthétique.

Les avantages de ce site sont les suivants :

- Un emplacement existant qui répond aux contraintes de proximité avec les écoles et le collège
- Le site étant déjà bien préparé, le coût des travaux de transformation en sera réduit : l'aménagement en gazon synthétique correspondra parfaitement à un aménagement à moindre coût tant en investissement qu'en fonctionnement et permettra de répondre de façon optimale aux attentes sportives multiples

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Redonner à ce stade sa fonction véritable de site sportif car, à l'heure actuelle, il est utilisé pour d'autres fonctions
- Disposer d'un stade en gazon synthétique conforme au règlement des terrains de la Fédération Française de Football et de la Fédération Française du jeu de balle au tambourin
- Disposer d'un équipement- dont l'intérêt dépasse le strict niveau local dans la mesure où les clubs sportifs de la commune accueillent de nombreux enfants (plus d'un tiers des effectifs) résidants dans les communes de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
- Offrir un équipement qui permettra d'accueillir des compétitions sportives de portée départementale, régionale, nationale et internationale.

Au niveau de l'avant-projet sommaire, le projet est évalué à :

• Montant des travaux en HT	705 035,50 €
• Montant des prestations intellectuelles	56 402,84 €
• Dépenses imprévues	11 561,66 €

	773 000,00 €

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire (AVS), tel qu'il est présenté et de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre du FSIL Local 2016 pour un montant de 193 250 € sachant qu'à ce jour, le Conseil Régional a accordé une subvention de 154 000 € et le Conseil Départemental 34 une subvention de 118 872 €.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **ADOPTE** l'opération présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat au titre du FSIL – Année 2016 pour un montant de 193 250 €.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.